



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 0144 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Périscolaire : la Ville ne prend pas la mesure de l'urgence !

Suite à la [mobilisation victorieuse](#) du périscolaire à l'appel de l'intersyndicale **SUPAP-FSU / CFDT / CGT**, qui a **obligé la Ville à renoncer à 100 suppressions de postes** (AAAS, AAP, ASEM) pour la rentrée 2026, les échanges se poursuivent avec la DASCO sur les trois sujets pour lesquels l'élus aux affaires scolaires s'est engagé.

Point d'étapes des propositions de la Ville à ce stade :

Prime pour tous.les directeur.trices périscolaires

La mobilisation a payé. La Ville n'aura même pas eu le temps d'appliquer le dispositif prévu par le pseudo « *protocole* » (120 euros sur 12 mois pour les écoles « *complexes* », 60 euros pour les autres).

Après une première proposition de la Ville insuffisante, injuste et complexe de prime allant de 80 à 220 euros début janvier, voir [ICI](#), nous attendons un arbitrage de notre **proposition d'un dispositif simplifié, cohérent et plus valorisant** pour les collègues...en attente de la **catégorie A** sous la prochaine mandature :

- Prime de 240 € pour 403 écoles (10 classes et plus, et/ou au moins 1 critère de spécificité) ;
- Prime de 120 € pour 217 écoles de moins de 10 classes sans spécificité.

Moyens supplémentaires pour l'inclusion

Sur ce point la proposition de la Ville se résume à la création d'un **poste de référent.e inclusion** sur chaque école. **Attention il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire.**

A ce stade les propositions de la DASCO restent trop vagues : **pas de fiche de poste claire** (mais une liste conséquente de tâches demandant une expertise et du temps), **pas d'heures rémunérées** hors présence d'enfants pour accomplir toutes les **tâches administratives** listées, une décharge de **4h mensuelles** pour observer les enfants à besoins spécifiques sur **tous les temps péri et extrascolaires**, une **prime dérisoire de 60 euros brut** sur 12 mois pour les collègues référent.es.

La DASCO voudrait expérimenter le dispositif avec des collègues AAAS volontaires formé.es sur le sujet dès le printemps pour généraliser le dispositif dans chaque école à la rentrée de septembre 2026.

Le SUPAP-FSU revendique :

- Une **fiche de poste claire** listant les missions et précisant l'articulation des responsabilités de chacun.e (REV, REV S, référent.e inclusion...);

- Une **décharge hebdomadaire suffisante pour permettre des temps d'observations** successifs des enfants à besoins particuliers sur l'ensemble des temps péri et extrascolaire (interclasse, temps du soir, TAP CDL mercredi, CDL vacances) ;
- La **rémunération en heures supplémentaires** du temps nécessaire pour effectuer toutes les **tâches administratives** et participer aux **réunions spécifiques** (équipes éducatives, ESS...) en dehors des heures d'accueil des enfants ;
- Une **prime de 130 euros brut mensuels** sur 12 mois ;
- **Pas de cumul avec le poste d'animateur.trice lecture** (poste à temps complet demandant déjà un investissement conséquent, souvent au-delà des 4h10 de préparation prévus pour les AAAS à temps plein) ;
- **Possibilité de cumul avec le poste de REV S** (les REV S étant majoritairement sur des missions classiques d'AAAS et occasionnellement en position de direction)...**mais pas d'obligation** comme l'envisageait la DASCO au départ. Le volontariat doit rester la norme.

Sur le fond, le SUPAP-FSU a réaffirmé que cette mesure ne répondait absolument pas à **l'enjeu majeur que représente l'accueil des enfants à besoins particuliers**.

Notre syndicat a rappelé ses revendications principales sur la question de l'inclusion, dont la majorité d'entre elles sont portées par l'intersyndicale **SUPAP-FSU / CFTD / CGT** :

- **1 poste supplémentaire par école hors dotation** pour renforcer les collectifs de travail ;
- **1 éducateur.trice spécialisé.e par secteur de CTAE** pour accompagner des équipes ;
- Une **formation complète sur l'inclusion de tous.tes les personnels d'animation** quel que soit leur statut (l'inclusion relevant d'une responsabilité collective).

Formations diplômantes

Sur ce 3^e sujet les propositions de la Ville sont encore plus insatisfaisantes. L'élue, P. Bloche, déclarait le 19 décembre que les formations **BPJEPS et DEJEPS** seraient accordées « **à tous.tes les collègues qui les demanderaient** ».

En agenda social, nous découvrons que la DASCO envisage 50 BPJEPS et 50 DEJEPS...sur 2 ans !

L'ambition de la Ville de Paris c'est donc de former **100 personnels d'animation en 2 ans** parmi les 2 500 AAAS titulaires, 1 000 AAAS contractuel.les, 8 500 AAAS vacataires et 700 AAP ! Soit **moins de 1% des collègues !**

Le SUPAP-FSU revendique :

- Un **accès généralisé de tous.tes les personnels permanents aux formations diplômantes** de l'animation (l'animation est un métier) ;
- **L'information par courrier postal** de tous les personnels sur la possibilité de demander une formation diplômante (la majorité des collègues, AAAS majoritairement mais aussi AAP n'a pas été informée l'année dernière de cette possibilité) ;
- La possibilité de postuler au **BPJEPS** pour les **vacataires sur postes permanents** et leur **contractualisation** s'ils/elles sont retenus (période de service public exigible à la Ville de 3 ans suite à cette formation diplômante).

Il faut tout revoir !

Alors qu'il faut un **big bang de l'animation** pour enfin valoriser les métiers de l'animation, les annonces de la Ville ressemblent une fois de plus...de trop à de la com pour rassurer les familles !

Après les élections municipales le SUPAP-FSU pèsera de tout son poids pour que la Ville mette en œuvre les mesures indispensables pour un service périscolaire et extrascolaire parisien de qualité et la protection de tous les enfants :

Effectifs

- 1 poste supplémentaire d'animateur.trice titulaire référent.e inclusion par école (hors dotation), soit **620 créations de postes d'AAAS** ;
- **300 postes d'AAAS titulaires** pour les brigades de remplacement des CASPE pour permettre le remplacement dès le 1^{er} jour d'absence par des professionnel.les) ;
- **1 REV de catégorie B** par école, **1 REV S** par école, **1 animateur.trice lecture** par école, **1 ASEM** par classe ;
- **1 REV S renforcé.e** déchargé.e sur tous les temps à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes ;
- **Contractualisation** des milliers de **vacataires** illégalement employé.es sur des postes **permanents** ;

Conditions de travail et qualité du service public

- Accès de tous les personnels permanents aux **formations diplômantes** de l'animation BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS ;
- **Formation** à la prévention des **VSS de tous les personnels des écoles** par des professionnel.les de la protection de l'enfance (détection des signaux faibles, recueil de la parole de l'enfant, procédures de signalement...);
- **Strict respect des taux d'encadrement** sur tous les services et toutes les écoles chaque jour, **réduction** des taux d'encadrement sur les **TAP** à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire ;
- **Réduction du temps de travail** (meilleure prise ne compte des pénibilités de nos métiers) ;
- Rémunération des **temps de préparation** des vacataires ;
- Temps de **réunions hebdomadaires** incluant tous.tes les **vacataires** et les **ASEM** ;
- Personnel spécifique formé et déchargé d'enfant pour l'**hygiène corporelle** des enfants en maternelle tous les services péri et extrascolaires ;
- Augmentation des **moyens matériels et des budgets** (matériel pédagogique, sorties, alimentaire...);
- **Limitation des regroupements** d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires ;
- **1 bureau** pour chaque **directeur.trice périscolaire** ;
- **Choix** laissé à chaque **ASEM** de s'engager volontairement à effectuer ou non les **TAP**.

Rémunérations et évolutions de carrière

- **Catégorie A** pour les **directeur.trices périscolaires**, les **adjoint.es éducatives** de l'Action collégiens, directeur.trices et directeur.trices adjoint.es des **centres ressources centraux**, coordinateur.trices de la **mission éducation inclusive**, coordinateur.trices **PEDT**, coordinateur.trices des **missions ressources inclusion** ;
- **Catégorie B** pour les **AAAS** et les **ASEM**, avec priorisation pour tous.tes les **animateur.trices lecture** ;
- Augmentation de la prime **IFSE** pour tous les **AAAS, ASEM, AAP, CAPSA** ;
- **130 euros de prime mensuelle** pour les **animateurs.trices lecture**, les animateurs **référent.es inclusion**, les animateurs.trices des **brigades de remplacement** ;
- Attribution d'une **prime** pour l'ensemble des collègues travaillant en **REP/REP+** ;
- Augmentation conséquente des **taux** de vacation pour les **vacataires occasionnels**.

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com